



Construire un avenir serein

Anaxis Asset Management

RAPPORT ANNUEL

SUR LA GESTION ETHIQUE



L'équipe d'Anaxis s'est engagée en faveur d'une économie au service de la société. Les sociétés de gestion comme la nôtre peuvent accompagner, soutenir, parfois même précéder les pouvoirs publics et les institutions dans la mise en œuvre de meilleures pratiques.

Chez Anaxis, les deux dernières années ont été consacrées à définir de nouveaux objectifs en matière de protection de l'environnement, avec une attention particulière aux milieux aquatiques, aux ressources en eau et à l'amélioration de la santé des populations. Ces objectifs ont pris une forme concrète, conduisant à des choix marqués en matière d'allocation.

Anaxis s'est également engagée à réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles de 60% entre fin 2018 et fin 2030. Nous faisons partie de la Net Zero Asset Manager Alliance, avec un objectif à plus long terme de neutralité carbone en 2050.

Nos principes de gestion visent aussi à prévenir les conséquences de la crise écologique sur les populations, notamment du point de vue de la sécurité alimentaire, des risques sanitaires et des migrations forcées.

Il est vain de croire qu'une entreprise peut se désintéresser de ces questions sans mettre son modèle économique en péril. Une saine gestion doit évaluer les risques avec lucidité, puis mettre en œuvre des mesures courageuses pour réduire leur impact.



Pierre Giai-Levra

Président

1. Introduction

Ce rapport annuel au 31 décembre 2020 rend compte de l'intégration dans notre politique d'investissement de critères relatifs à des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG), ainsi que des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique.

Anaxis s'engage de manière résolue dans la réduction de l'empreinte écologique des activités humaines, ainsi que dans la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et de la santé, notamment dans le domaine de la production d'énergie. Nous accordons une attention particulière à la lutte contre le réchauffement climatique, à la réduction des pollutions, à la préservation des milieux aquatiques, à l'accès aux ressources en eau potable et à la prévention des risques sanitaires.

Afin de présenter la vue la plus complète possible de l'importance que nous accordons aux conséquences de nos décisions d'investissement, ce rapport reprend l'intégralité des éléments relatifs à la mesure de l'intensité carbone de nos portefeuilles. Les années précédentes, ce sujet faisait l'objet d'un rapport spécifique, ce qui n'est plus le cas cette année.

Par ailleurs, nous développons et affinons l'évaluation des risques climatiques, grâce aux efforts d'analyse qui ont été faits dans ce domaine aux cours des douze derniers mois.

L'investisseur souhaitant se renseigner à propos des initiatives d'Anaxis en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de contribution à la transition écologique trouvera toutes les informations essentielles dans notre procédure de gestion éthique et dans le présent rapport. Des informations complémentaires peuvent être consultées sur notre site internet dédié www.anaxis-esg.com.

2. Démarche générale

Notre démarche repose en grande partie sur une politique d'exclusion sectorielle. Cette démarche vise à écarter des portefeuilles les émetteurs appartenant aux secteurs ayant les plus fortes contributions au réchauffement climatique, les impacts les plus dommageables sur l'environnement ou les risques sanitaires les plus élevés. Les activités concernées sont les énergies fossiles, le nucléaire, et certaines activités polluantes dans la chimie ou le plastique. Nous excluons aussi l'armement, le tabac et les OGM à but non thérapeutique.

Notre politique d'exclusion sectorielle s'intègre de manière naturelle dans notre processus de gestion. Elle est supervisée par Pierre Giai-Levra, président de la société, et Fatima Guirradi, responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Notre politique d'exclusion sectorielle est complétée par une analyse de la responsabilité sociale et de la qualité de la gouvernance des émetteurs. La prise en compte de ces aspects éthiques dans les décisions d'investissement est placée sous la responsabilité du comité de gestion. Elle s'appuie sur les dossiers d'analyse qui y sont discutés.

3. Produits concernés

Notre politique de gestion éthique concerne l'ensemble de nos portefeuilles obligataires. Ces portefeuilles concentrent 94% de nos encours sous gestion. Plus précisément, notre politique de gestion éthique s'applique aux OPCVM suivants, qui sont tous des produits de droit français :

- *Anaxis Short Duration*
- *Anaxis Income Advantage*
- *US Bond Opp. 2021*
- *European Bond Opp. 2022*
- *EM Bond Opp. 2024*
- *Diversified Bond Opp. 2025*

4. Modalités d'information

Nous informons les investisseurs sur les critères éthiques pris en compte dans notre gestion de portefeuilles au moyen de rapports annuels. Ces rapports annuels sont établis conformément aux exigences de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). Le plus récent est librement accessible sur notre site internet www.anaxis-esg.com.

Notre politique de gestion éthique et responsable, dite « politique ESG » est également disponible en ligne à la même adresse.

Des informations complémentaires (concernant par exemple notre liste d'exclusions ou l'alignement des portefeuilles actuels sur nos objectifs) peuvent être obtenues en nous contactant par courrier électronique (info@anaxiscapital.com).

5. Gestion des risques

Principes

Notre gestion obligataire est spécialisée en dette d'entreprise. Elle repose sur une analyse approfondie des émetteurs et s'attache à construire des portefeuilles diversifiés, sans référence à des indices de marché. Notre analyse évalue la rémunération du risque offerte par les titres obligataires proposés. Le rendement attendu est comparé aux différents risques identifiés par l'équipe d'analyse.

Notre politique de gestion éthique va dans ce sens. Elle identifie les points de vigilance nécessaires selon les trois axes que constituent l'environnement, le social et la gouvernance. Lorsqu'ils sont jugés significatifs, ces risques sont explicités dans les rapports d'analyse qui servent de supports aux décisions d'investissement et au suivi des titres en portefeuille.

Ainsi, notre politique renforce notre évaluation des risques. En particulier, elle nous conduit à exclure des portefeuilles certains secteurs particulièrement exposés aux risques liés à la transition énergétique, aux évolutions réglementaires, aux procédures juridiques, aux accidents technologiques ou aux catastrophes naturelles. Notre politique écarte aussi des activités jugées peu compatibles avec les exigences légitimes de la société.

Focus sur les risques climatiques

Les risques climatiques sont pris en considération dans notre processus de gestion par la mise en œuvre de trois politiques complémentaires : les exclusions sectorielles, l'analyse de l'exposition des émetteurs aux facteurs climatiques et l'évaluation de leur contribution aux efforts nécessaires en vue de la transition vers une économie durable.

Bénéfice des exclusions sectorielles

Plusieurs des exclusions sectorielles que nous nous imposons sont directement motivées par la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager la transition vers les énergies renouvelables. Nous considérons que des mesures fortes sont nécessaires et que, dans le domaine de la production d'énergie, un changement radical doit être mis en œuvre sans délai.

Notre politique tient compte du fait que nous intervenons principalement sur le marché des obligations d'entreprises. Nous estimons que les nouveaux flux de financement doivent être orientés vers la production d'énergie à bas carbone, et non au développement de projets supplémentaires dans les filières du charbon ou du pétrole. Dans la perspective de la réduction de l'utilisation des énergies carbonées, le désendettement progressif des sociétés de ces secteurs nous paraît logique. Nos portefeuilles n'ont donc pas vocation à fournir du levier financier à des activités dont la décroissance est souhaitable.

Pour toutes ces raisons, nous excluons de nos portefeuilles les sociétés actives dans l'extraction de charbon ou de pétrole et celles produisant de l'électricité à partir de ces sources d'énergies fossiles. Certaines de ces sociétés se sont engagées dans des projets centrés sur les énergies renouvelables. Des investissements dans ces projets ne peuvent être envisagés que s'ils sont destinés à une filiale spécialisée dans ce domaine ou lorsqu'il existe des garanties claires sur l'utilisation des sommes levées, comme dans le cas des « obligations vertes ».

Prise en considération des risques climatiques

Responsabilité

L'analyse de l'exposition des émetteurs aux facteurs climatiques est intégrée dans notre processus d'investissement au même titre que l'analyse financière plus classique. Elle est réalisée par notre équipe de gestion. Ce choix offre une vision globale et synthétique de l'ensemble des risques auxquels un émetteur peut être exposé, sans introduire de distinction artificielle entre différents points de vue. Il est cohérent avec une approche de la gestion obligataire qui privilégie l'analyse fondamentale et la maîtrise des risques.

Objectif financier

Le rendement offert par un titre obligataire est comparé à l'ensemble des risques pouvant conduire à un défaut, à une restructuration ou à une chute du cours. L'enjeu est d'obtenir une rémunération satisfaisante du risque, compte tenu du positionnement particulier de chaque portefeuille sous gestion. Une bonne gestion se doit donc d'évaluer avec rigueur l'ensemble des risques associés à un investissement. Les risques climatiques font partie de cette analyse, tout comme ceux associés aux progrès de la réglementation ou à l'évolution des attentes des clients en lien avec les enjeux éthiques, sociaux et environnementaux.

Notre équipe d'analyse financière et de gestion de portefeuilles est donc naturellement conduite à prendre en considération les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement. Ce sujet est d'autant plus important que les risques en question peuvent être nouveaux, plus fréquents ou plus graves. Ils restent souvent difficiles à évaluer, du fait de la transformation de l'environnement, de l'évolution des normes et du renforcement de certaines préoccupations sociales.

Aspects éthiques

Au sein des secteurs éligibles, certaines sociétés sont plus engagées que d'autres dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs activités ou la transition vers des sources d'énergie renouvelables. Il s'agit d'aspects importants qui entrent dans une évaluation plus globale des émetteurs, aux côtés d'autres critères centrés sur la préservation de l'environnement, les pratiques sociales et la gouvernance. Ces critères sont intégrés dans l'analyse des émetteurs par l'équipe de gestion. Nous appliquons une méthode consistant à exclure les sociétés ayant un comportement incompatible avec nos objectifs environnementaux ou nos critères éthiques. Le caractère significatif de l'impact environnemental est apprécié relativement aux caractéristiques du secteur. La décision est prise par le comité d'investissement.

Méthode d'analyse des risques climatiques

Nous estimons que nos portefeuilles sont peu exposés aux risques climatiques, notamment grâce à nos exclusions sectorielles concernant les énergies fossiles et à notre approche fondée sur une analyse financière privilégiant la visibilité et la maîtrise des incertitudes. Nous présentons ci-dessous une revue des principaux risques climatiques selon les recommandations de la TFCF (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

Risques de transition

Risques politiques et juridiques

RC1. Augmentation du coût des émissions de gaz à effet de serre.

Les portefeuilles sous gestion sont relativement peu exposés à ce facteur, du fait de l'exclusion systématique de secteurs très émetteurs (charbon et pétrole notamment). Il existe cependant une marge de progression, notamment du fait de la présence d'investissements dans les secteurs des matériaux de base et des infrastructures. De plus, les secteurs du transport, du tourisme et des loisirs peuvent être affectés par l'introduction de taxes environnementales (par exemple pour le transport aérien) ou le renforcement des normes applicables. Le fret maritime, consommateur de fioul lourd, est également concerné.

RC2. Obligations renforcées de rendre compte des émissions.

Nous ne considérons pas de telles obligations comme un risque mais comme un progrès souhaitable. Nous sommes convaincus que les coûts associés à la mise en place de procédures internes, d'outils de mesure et de moyens supplémentaires sont largement compensés par les bénéfices attendus en termes d'efficacité opérationnelle et de compétitivité sur des marchés soumis à des normes de plus en plus exigeantes. Par ailleurs, Les informations publiées par les entreprises sont des outils précieux dans notre évaluation des investissements envisagés.

RC3. Exposition à des procédures juridiques.

Ce risque est significatif dans le cas de sociétés pouvant être accusées de causer des dommages à l'environnement ou de nuire à la santé des populations. Nous analysons le risque d'accident industriel, ainsi que le risque de violation des normes environnementales et sanitaires. Cependant, même lorsque la loi est respectée, une société est responsable des dommages créés par ses produits ou ses activités, de sorte qu'une analyse plus complète demeure nécessaire. Notre décision d'exclure les secteurs des engrais et des pesticides contribue à réduire l'exposition des portefeuilles au risque de procédures juridiques visant les émetteurs obligataires. Les portefeuilles investissent cependant dans le secteur agro-alimentaire et celui de la chimie. Les pratiques des entreprises de ces secteurs doivent donc être examinées attentivement. D'autres secteurs, comme ceux de l'industrie minière ou de la pharmacie, sont régulièrement mis en cause pour les conséquences de leurs activités ou de leurs produits. L'analyse de ce risque doit donc couvrir un large champ.

Risques technologiques

RC4. Substitution aux produits et services existants d'alternatives moins émettrices.

Cette préoccupation concerne principalement la production d'énergie et les transports. L'exclusion du charbon, du pétrole et des sources d'énergie non conventionnelles permet de le réduire dans une large mesure. L'analyse couvre notamment les secteurs de l'automobile, des transports, du fret et des infrastructures.

RC5. Echec des investissements dans de nouvelles technologies.

Notre équipe de gestion accorde une très grande attention à l'éventualité d'un tel échec technologique. En effet, les sociétés émettent de la dette pour financer leurs activités, notamment à l'occasion de nouveaux investissements, de la construction d'usines, du développement de nouveaux produits, du rachat d'autres entreprises, etc. Ces projets sont étudiés en détail avant toute décision d'achat et les positions existantes font l'objet d'un suivi permanent. En conséquence, nous considérons que ce risque est bien maîtrisé.

RC6. Coût de la transition vers des technologies moins émettrices.

Cet aspect nous paraît particulièrement important pour les secteurs précédemment cités. Il complète l'analyse des substitutions potentielles en intégrant dans nos modèles financiers l'évolution des charges et des investissements des entreprises lorsque celles-ci doivent faire

évoluer leurs produits, modifier leurs processus industriels ou réduire l'intensité carbone de leurs achats (énergie, matériaux, produits intermédiaires).

Risques de marché

RC7. Changement de comportement des consommateurs.

Dans nos portefeuilles, ce risque est plus particulièrement présent dans les secteurs des transports, du tourisme et des loisirs. Il peut affecter le transport aérien au motif de ses émissions excessives de gaz carbonique et s'étendre à la réduction des déplacements, ou encore à une préférence pour des loisirs de proximité. Les croisières et les voyages lointains sont particulièrement critiqués.

RC8. Incertitude concernant les signaux de marché.

Il est difficile d'évaluer ce risque dans un contexte où la lutte contre le réchauffement climatique incite à une adaptation rapide de nos économies. Notre préférence pour les secteurs offrant le plus de visibilité protège les portefeuilles contre des aléas excessifs.

RC9. Augmentation du coût de matières premières.

Les mesures nécessaires à la transition vers une économie plus durable ne nous semblent pas de nature à induire un risque important sous la forme d'une possible augmentation du coût des matières premières. On pourrait penser à l'impact de politiques plus responsables en matière de déforestation et d'utilisation des sols pour des secteurs comme ceux du bois, du papier, de l'agriculture, de l'élevage ou de l'éthanol en tant qu'alternative au pétrole. Par ailleurs, le besoin de batteries et la construction de nouvelles infrastructures de production d'électricité augmente la demande de certains métaux, ce qui provoque des tensions sur les prix.

Risques de réputation

RC10. Changements dans les préférences des consommateurs.

Nous maintenons une large diversification des portefeuilles, tant au niveau des secteurs que des émetteurs individuels. Nous pensons que ce moyen est efficace pour prévenir les risques de changement de point de vue des consommateurs sur un produit ou une entreprise, par exemple du fait de sa contribution au changement climatique. Cette approche générale est complétée par une analyse des tendances du marché, de la position concurrentielle de l'émetteur, de la dynamique de ses ventes et de ses marges. Il est rare que les préférences des consommateurs évoluent brusquement. Une bonne connaissance des émetteurs permet de distinguer les risques dus à des stratégies dépassées. Des controverses peuvent néanmoins survenir du fait d'événements ou de révélations, détournant ainsi les clients de certains produits.

RC11. Stigmatisation d'un secteur.

Certains secteurs font l'objet d'inquiétudes légitimes. Plusieurs d'entre eux sont exclus de nos portefeuilles car nous considérons qu'il n'est pas nécessaire, mais au contraire dommageable pour l'environnement ou la santé, de financer des investissements supplémentaires dans ces secteurs. D'autres comme le transport aérien ou le fret maritime restent présents dans des proportions limitées. Globalement, selon notre analyse, le risque de stigmatisation d'un secteur est très faible au sein des portefeuilles d'Anaxis.

RC12. Inquiétude croissante ou réaction négative des parties prenantes.

Ce risque doit être pris au sérieux, notamment en ce qui concerne les sources de financement disponibles pour les entreprises ayant un recours important à l'endettement. Si une entreprise est jugée sévèrement du fait de l'impact climatique de ses activités, elle pourrait (i) avoir du mal à renouveler sa dette par de nouvelles émissions sur les marchés, (ii) se voir refuser des crédits par des institutions financières appliquant une politique ESG ou (iii) subir un accroissement de la charge de sa dette (payer des coupons plus élevés devenant nécessaire pour attirer des investisseurs plus réticents ou moins nombreux). Ce risque nous paraît bien circonscrit par notre politique d'exclusion sectorielle et nos règles de diversification.

Risques physiques

Risques aigus

RC13. Augmentation de la gravité des événements météorologiques extrêmes tels que cyclones et inondations.

Ce risque est peu important dans nos portefeuilles. Les sociétés dont nous achetons la dette sont de taille importante. Leurs installations sont généralement réparties en de nombreux lieux géographiques. Nous restons cependant vigilants lorsque des organisations possèdent un petit nombre d'actifs physiques essentiels (mine, usine, port, hôtel, navire, terminal, centre de données ou infrastructure par exemple).

Risques chroniques

RC14. Changement dans la pluviométrie et variations météorologiques extrêmes.

Les secteurs de l'agro-alimentaire, du tourisme et des loisirs sont les plus directement concernés. On peut craindre la baisse des rendements agricoles et la perte d'attractivité touristique de certaines régions ou de certains services comme les croisières. Nos portefeuilles restent peu exposés.

RC15. Augmentation des températures moyennes.

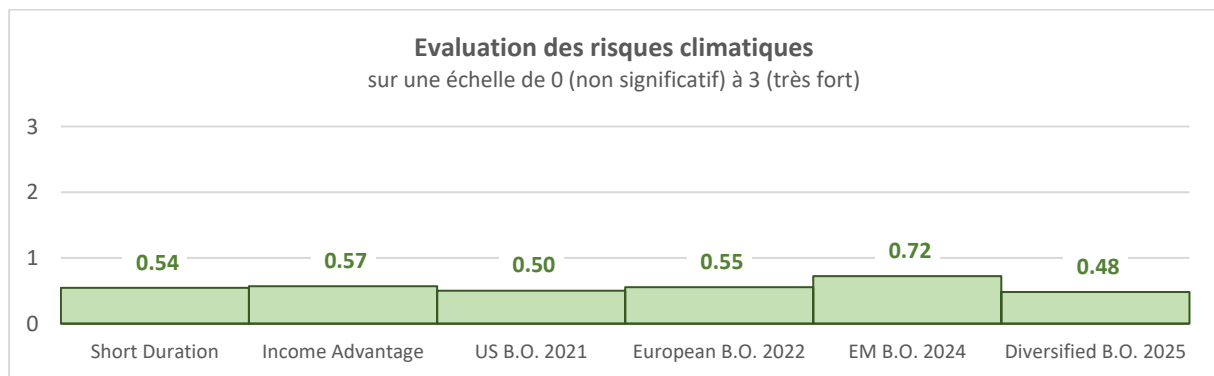
L'analyse concernant ce risque est proche de celle indiquée ci-dessus. En outre, des canicules extrêmes peuvent désorganiser certaines entreprises, ralentir la consommation des ménages ou nuire à la santé des populations dans des proportions qui restent cependant difficiles à évaluer.

RC16. Augmentation du niveau des océans.

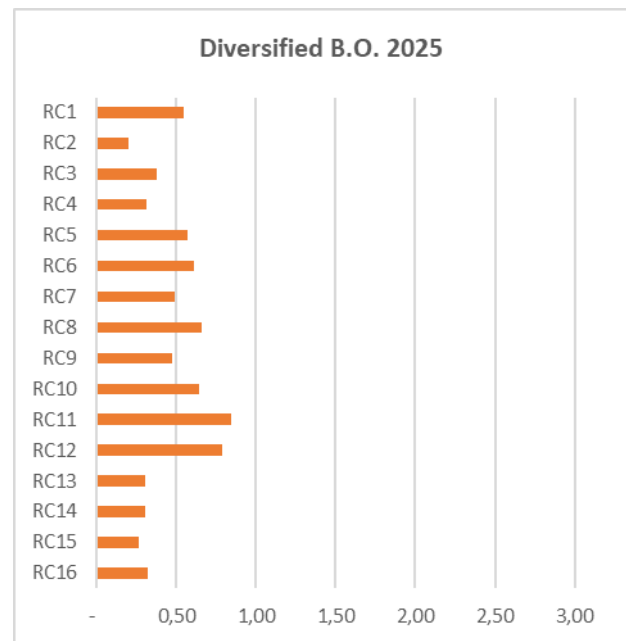
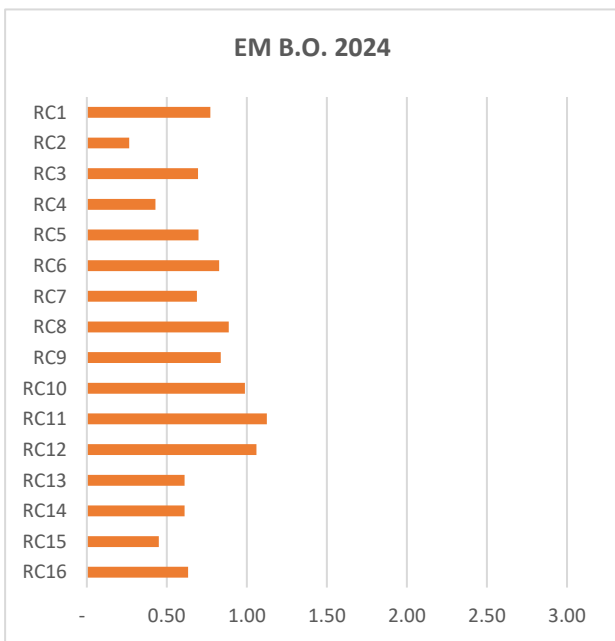
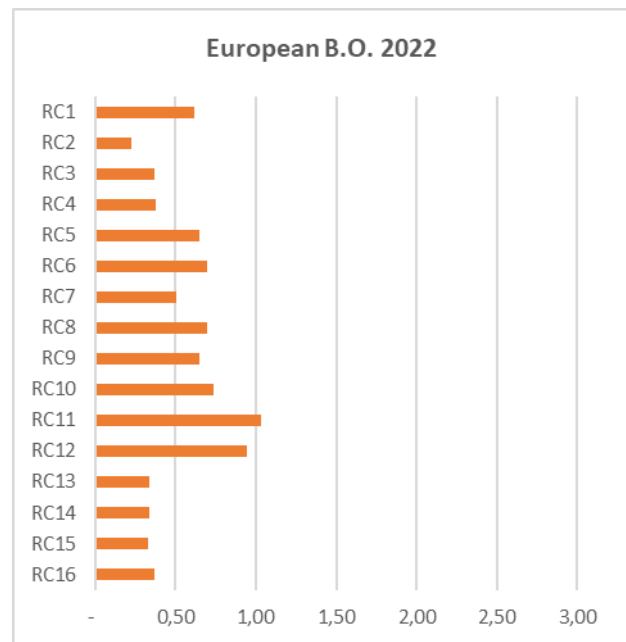
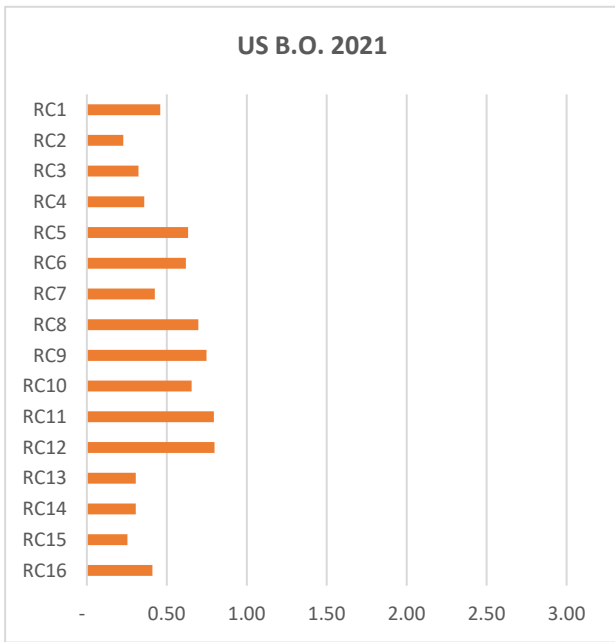
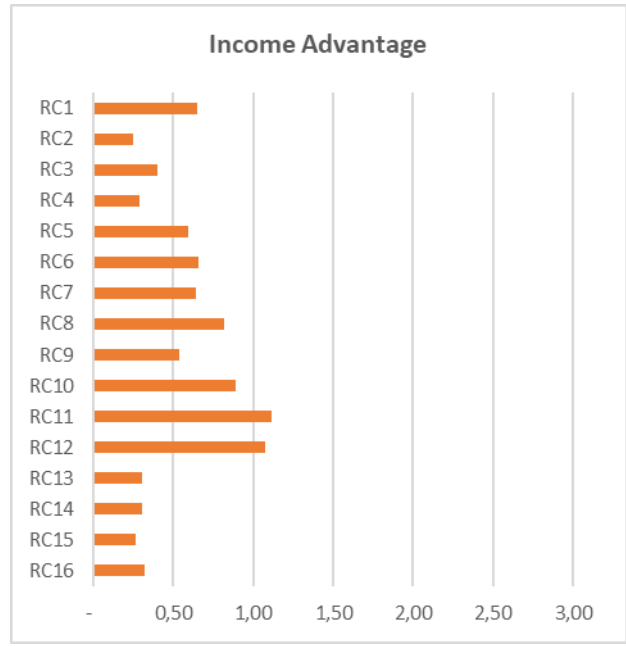
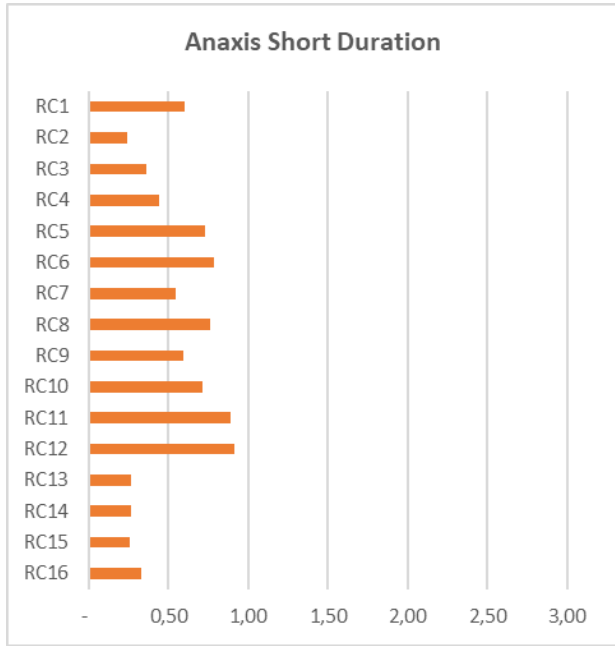
Nous veillons à ne pas exposer nos portefeuilles sur le long terme à des actifs situés dans des zones sensibles à la hausse du niveau des océans, comme des infrastructures ou des équipements de bord de mer. Lorsque des entreprises ayant des actifs côtiers sont étudiées, les émissions obligatoires concernées ont des échéances bien plus courtes que celles prises en compte par les scénarios de fonte des glaces et de dilatation des océans sous l'effet du réchauffement climatique. En conséquence, nos portefeuilles restent à l'abri de telles catastrophes.

Synthèse de l'exposition aux risques climatiques

Les graphiques suivants montrent l'exposition des fonds aux risques climatiques décrits ci-dessus sur une échelle de 0 (risque non significatif) à 3 (risque fort).



- RC1 Augmentation du coût des émissions de GES.
- RC2 Obligations renforcées de rendre compte des émissions.
- RC3 Exposition à des procédures juridiques.
- RC4 Substitution aux produits et services existants d'alternatives moins émettrices.
- RC5 Echec des investissements dans de nouvelles technologies.
- RC6 Coût de la transition vers des technologies moins émettrices.
- RC7 Changement de comportement des consommateurs.
- RC8 Incertitude concernant les signaux de marché.
- RC9 Augmentation du coût de matières premières.
- RC10 Changements dans les préférences des consommateurs (réputation).
- RC11 Stigmatisation d'un secteur.
- RC12 Inquiétude croissante ou réaction négative des parties prenantes.
- RC13 Augmentation de la gravité des événements météorologiques extrêmes.
- RC14 Changement dans la pluviométrie et variations météorologiques extrêmes.
- RC15 Augmentation des températures moyennes.
- RC16 Augmentation du niveau des océans.



6. Méthodologie

Exclusions sectorielles

Principaux critères

L'exclusion d'un émetteur est décidée en fonction de son secteur d'activité. Une liste de secteurs indésirables a été établie de manière à refléter l'engagement d'Anaxis en faveur d'une économie plus durable tenant compte de la nécessité de protéger notre environnement. Notre politique d'exclusion porte une attention particulière aux milieux aquatiques. Elle vise aussi à contribuer à l'amélioration de la santé des populations. Les secteurs exclus comprennent les industries du charbon et du pétrole, la production d'électricité à partir d'énergies fossiles, le nucléaire, l'emballage plastique, les engrais, les pesticides, l'armement, le tabac et les OGM à but non thérapeutique. Des informations complémentaires concernant les secteurs exclus et les raisons qui motivent ces choix sont disponibles en ligne sur www.anaxis-esg.com.

Seuils d'exclusion

Le critère d'exclusion retenu est le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les secteurs indésirables ou dans des activités qui leur sont directement liées. Un seuil de 20% a été fixé. En conséquence, les émetteurs réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de la liste d'exclusion ne sont pas éligibles aux portefeuilles obligataires gérés par Anaxis.

Dans le cas des fournisseurs dont les produits sont peu spécifiques et permettent des applications variées, nous retenons un seuil de 50% du chiffre d'affaires réalisés auprès de clients appartenant aux secteurs exclus (sauf cas particuliers de services contribuant à la sécurité, au contrôle des risques, à la protection de l'environnement ou à la santé par exemple).

Notre politique d'exclusion sectorielle contient également des mesures en vue de l'élimination des armes non conventionnelles. Aucune tolérance n'est possible dans ce cas particulier. Toute société impliquée, même marginalement ou indirectement, est exclue de nos portefeuilles.

Méthodologie

Notre méthodologie d'exclusion sectorielle consiste à évaluer le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités visées. Compte tenu de la spécificité de notre gestion, ce seuil est généralement apprécié de manière consolidée au niveau du groupe car ces émissions sont souvent portées par des véhicules de financement ou des holdings.

Dans le cas des armes controversées, l'exclusion s'étend aux sociétés contrôlant directement ou indirectement une société impliquée, par exemple du fait de la détention d'une part prépondérante des droits de vote, de son statut d'actionnaire de référence ou de son influence économique.

Principes du Pacte mondial

Organisation

Anaxis prend en considération le respect par les entreprises de leur responsabilité sociale. Nous veillons à ne pas investir dans des titres émis par des entreprises coupables d'une violation grave de l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les cas identifiés par les analystes sont soumis au comité de gestion et portés à la connaissance de notre RCCI afin de déterminer, au moyen d'une concertation collégiale, si une exclusion de l'émetteur est justifiée. Une exclusion est décidée pour une période définie, à l'issue de laquelle le cas est réexaminé afin de lever ou de prolonger l'exclusion.

Méthodologie

L'analyse et le suivi des émetteurs incluent la revue d'une documentation précise et complète afin de tenir compte dans les décisions d'investissement des informations recueillies à propos des manquements aux normes éthiques que ces émetteurs pourraient avoir commis. Cette documentation utilise des sources indépendantes pour compléter les informations publiées par les entreprises elles-mêmes. Elle s'appuie, le cas échéant, sur les rapports réalisés par les agences de recherche financière Lucror Analytics, CreditSight et Spread Research. Lorsque cela est jugé nécessaire pour former une opinion impartiale, la société incriminée est contactée afin de recueillir ses commentaires et de nous informer des mesures correctrices qui ont été prises.

Une société est exclue si les éléments rassemblés sont jugés moralement inacceptables. Notre attention se porte sur les manquements aux principes éthiques fondamentaux. Il n'y a donc pas de compensation entre les différents critères (par exemple à travers l'utilisation d'une note moyenne) : des efforts sur les énergies renouvelables ne « compensent » pas une violation du droit du travail.

Gouvernance

Nous réalisons une analyse de la qualité des émetteurs envisagés selon des critères de gouvernance. Cette analyse tient compte de notre statut de créateur. Elle s'attache plus particulièrement aux points suivants :

- Transparence et qualité de l'information
- Respect de l'intérêt des différentes parties prenantes
- Respect des engagements
- Absence d'une prise de risque excessive
- Vision de long terme
- Probité

Ces principes généraux sont déclinés de manière précise en fonction de notre type de gestion. Nous examinons avec attention des aspects tels que :

- La publication d'informations régulières, sincères et précises
- La lisibilité de la stratégie
- La disponibilité des dirigeants pour des échanges avec les investisseurs
- Les principes guidant la politique financière et les objectifs de levier financier
- L'existence d'actions défavorables ou imprévues vis-à-vis des créanciers
- La gestion de la notation de crédit avec les agences
- L'historique du comportement de l'émetteur en termes de défauts ou de restructurations
- L'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux des autres parties prenantes
- Les risques de conflits d'intérêts
- La séparation des rôles, les qualifications et l'indépendance des directeurs
- La gestion des conflits sociaux
- La prise en compte des risques ESG dans le pilotage des activités de la société
- Les implications éventuelles dans des affaires de corruption ou des controverses

Des critères complémentaires peuvent être pris en compte lors de la phase d'analyse obligataire, en fonction de chaque cas particulier. Cette approche souple et pragmatique repose sur un travail de compréhension approfondie de chaque cas d'investissement. Elle permet une plus grande finesse dans l'analyse et fait ressortir de manière plus nette les points de vigilance importants.

Informations utilisées

Nous utilisons comme sources d'information les rapports annuels et les autres publications officielles des sociétés, les prospectus des émissions obligataires, les notes de recherche des analystes financiers externes, les rapports d'analyse fournis dans le cadre d'un abonnement par les sociétés de recherche indépendantes CreditSight, Lucror Analytics et Spread Research , ainsi que les nouvelles et les éléments extra-financiers disponibles dans la base de données Bloomberg et dans la presse financière. Nous participons également à de nombreuses rencontres avec les dirigeants des sociétés.

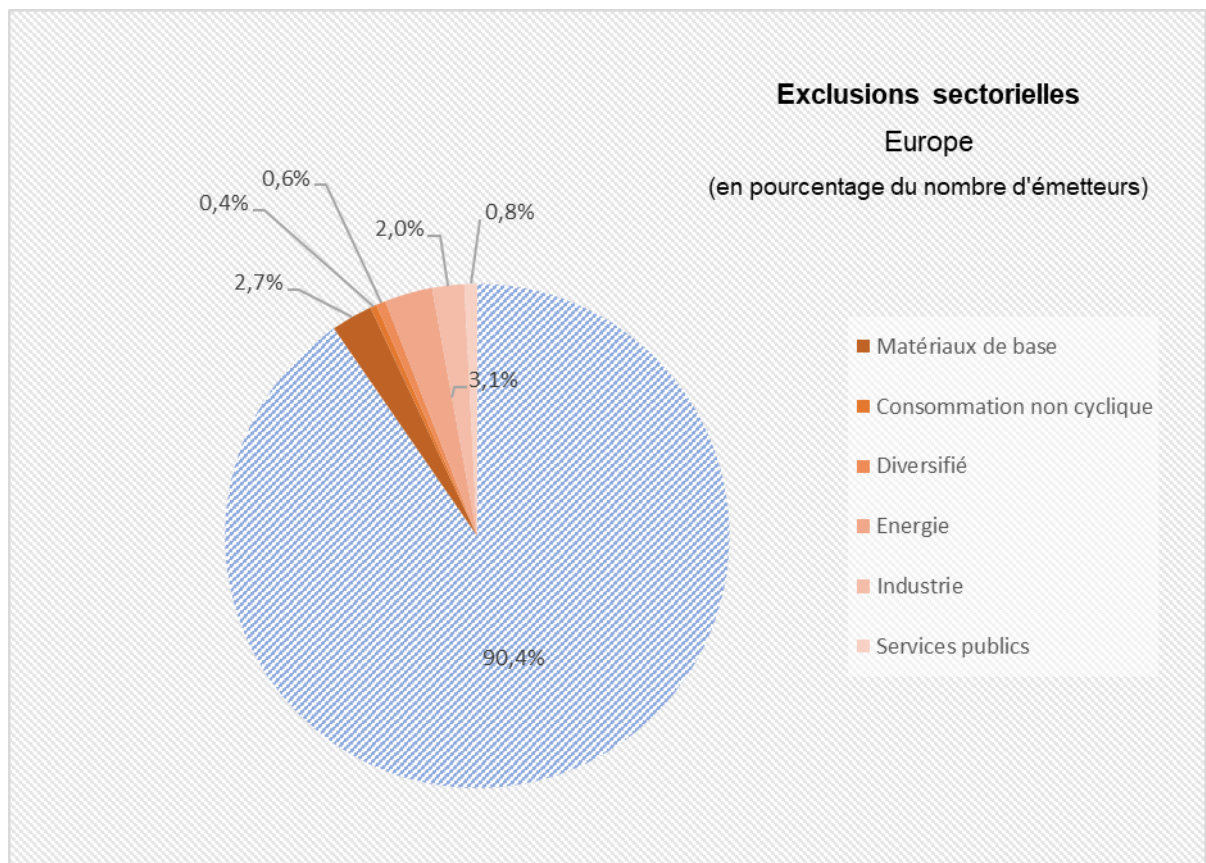
7. Intégration dans le processus de gestion

Impact sur l'univers d'investissement

A titre indicatif, nous avons mesuré l'impact de nos critères d'exclusion sectorielle sur un univers d'investissement constitué d'émissions obligataires d'entreprises non financières, libellées en euro ou en dollar, et bénéficiant d'une note de crédit entre B- et BB+ de la part de l'agence Standard & Poor's. Nous constatons les résultats indiqués ci-après.

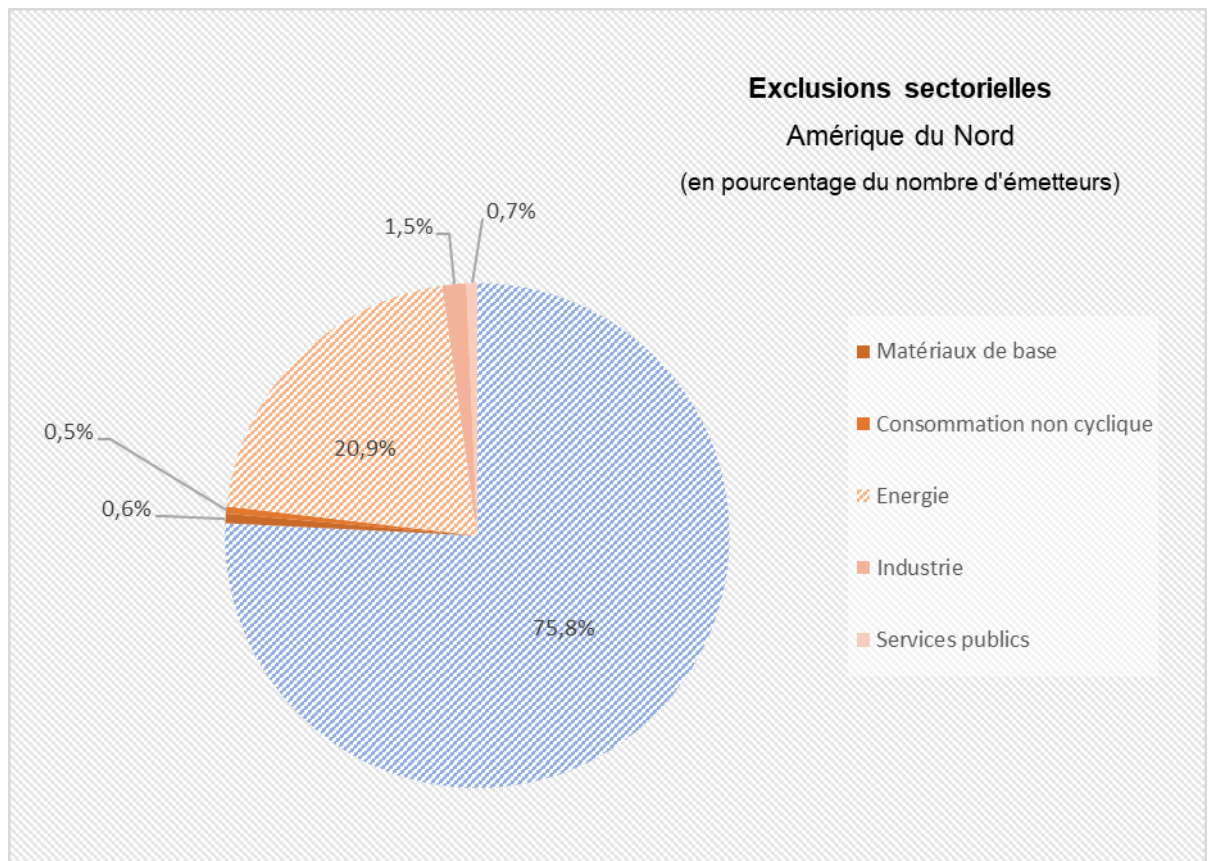
Univers des titres BB/B européens en euro, hors financières

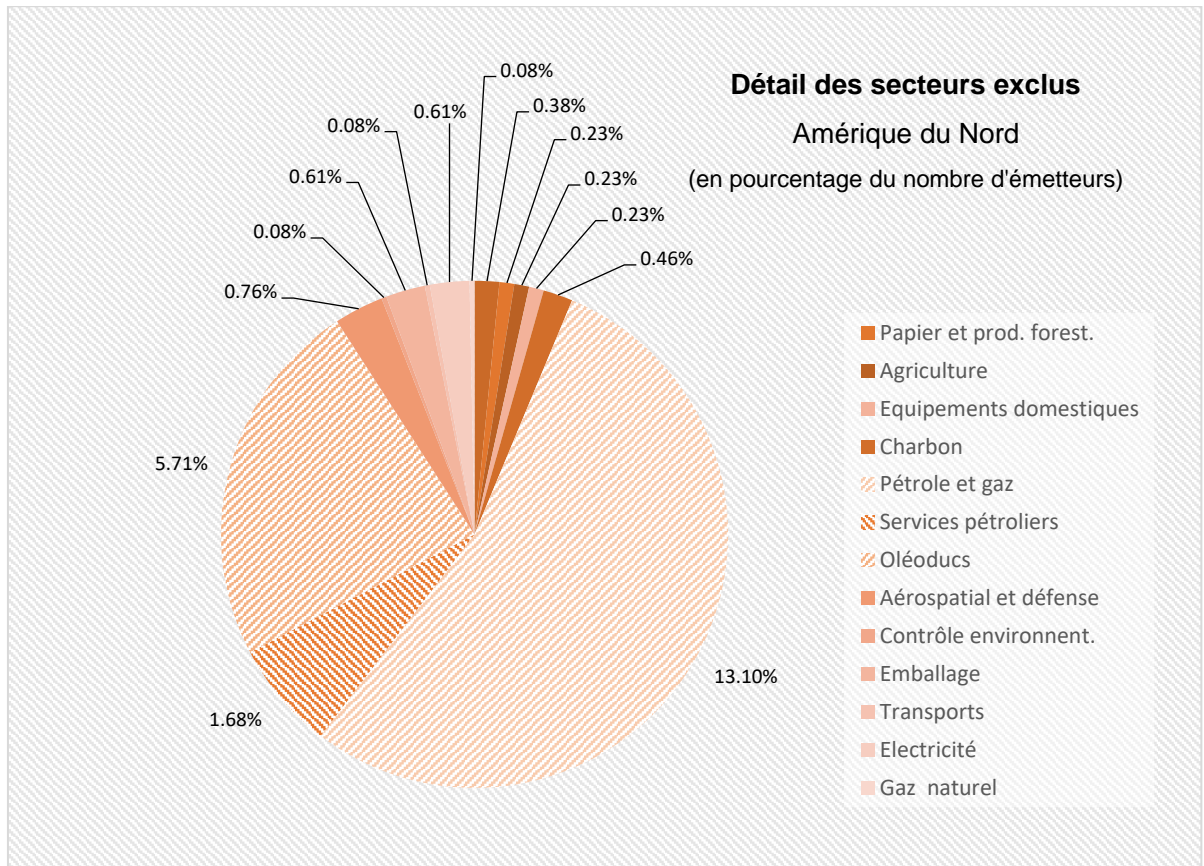
- Nombre d'émetteurs identifiés 442
- Pourcentage d'émetteurs exclus 9,6%



Univers des titres BB/B nord-américains en dollar, hors financières

- Nombre d'émetteurs identifiés 995
- Pourcentage d'émetteurs exclus 24,2%

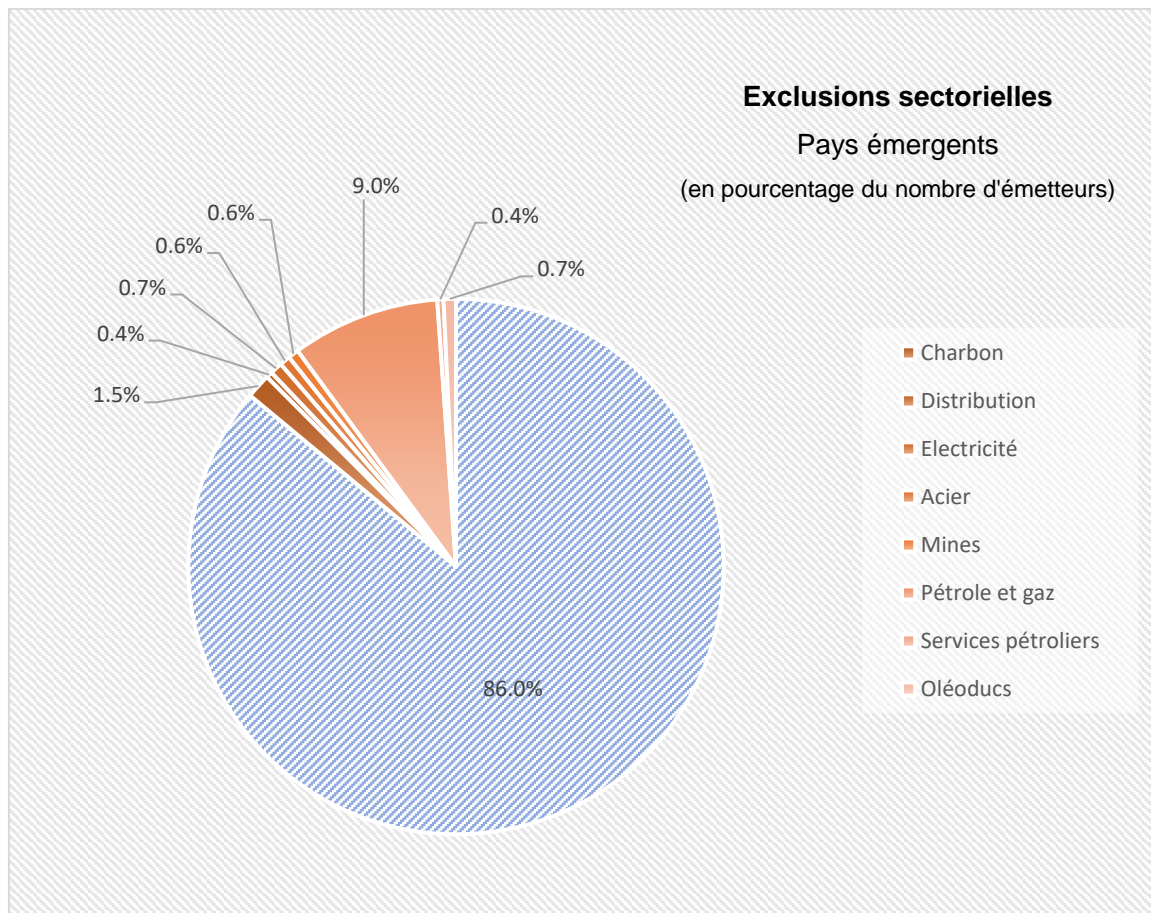




Nos critères sectoriels ont une large portée. Ils écartent une portion importante de l'univers d'investissement disponible pour les investisseurs en obligations d'entreprises, conformément à notre ambition de contribuer à une réorientation massive des flux de financement. La page suivante présente un focus plus particulier sur les émetteurs des pays émergents proposant des obligations libellées en dollar.

Univers des titres émergents notés BB/B en dollar, hors financières

- Nombre d'émetteurs identifiés 214
- Pourcentage d'émetteurs exclus 20,1%



Impact sur l'allocation des portefeuilles

Objectif de convergence des portefeuilles

Nos critères ont été définis dans le but de lutter contre le réchauffement climatique, de préserver les milieux naturels et de réduire les risques sanitaires. La part des portefeuilles allouée à des titres non conformes à notre politique d'exclusion sectorielle a été réduite de manière importante au cours de l'année 2020. Notre objectif est d'atteindre une conformité complète d'ici la fin de l'année en cours.

Conformité des portefeuilles

Au 31 décembre 2020, les pourcentages résiduels dans des activités non conformes sont relativement faibles. Ils ne dépassent pas 1,7%, comme le montre le tableau récapitulatif présenté ci-dessous, qui indique aussi l'évolution sur dix-huit mois.

Nom du fonds	Part non conforme		
	Fin 2020	Fin 2019	Fin juin 19
<i>Anaxis Short Duration</i>	1,56%	6,86%	12,07%
<i>Anaxis Income Advantage</i>	0,00%	4,35%	6,78%
<i>US Bond Opportunity 2021</i>	0,44%	5,30%	9,73%
<i>European Bond Opportunity 2022</i>	1,47%	3,91%	5,85%
<i>Anaxis Bond Opportunity EM 2024</i>	0,54%	4,87%	7,65%
<i>Diversified Bond Opportunity 2025</i>	1,64%	2,84%	8,83%

Cohérence de la gestion

Notre politique de gestion éthique s'intègre naturellement dans notre processus d'investissement. En effet, notre approche privilégie les émetteurs offrant une bonne visibilité. Elle vise à construire des portefeuilles robustes, peu exposés aux risques exogènes ou difficilement maîtrisables (variation des prix des matières premières, évolutions réglementaires, procédures judiciaires, aléas climatiques, accidents industriels).

Nous sommes donc convaincus que notre politique de gestion éthique renforce la qualité de nos portefeuilles par une meilleure prise en compte des facteurs d'incertitude et un meilleur équilibre entre risques subis et rendement attendu.

8. Part verte

La part verte des portefeuilles est le pourcentage investi dans des sociétés qui, selon notre analyse, contribuent directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, produisent de l'électricité à partir de sources renouvelables, participent à l'économie circulaire, luttent contre le gaspillage, limitent la pollution, protègent les milieux naturels ou assurent la sécurité de l'approvisionnement en eau dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Ces activités doivent représenter plus de la moitié du chiffre d'affaires. Sur l'ensemble de notre gestion, la part verte représente **4,80%** des positions.

Nom du fonds	Part verte fin 2020
<i>Anaxis Short Duration</i>	4,90%
<i>Anaxis Income Advantage</i>	6,07%
<i>US Bond Opportunity 2021</i>	4,83%
<i>European Bond Opportunity 2022</i>	3,74%
<i>Anaxis Bond Opportunity EM 2024</i>	7,44%
<i>Diversified Bond Opportunity 2025</i>	5,76%

9. Gaz à effet de serre

Contexte

Cette partie rend compte de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité des sociétés en portefeuille. Nous avons calculé cette intensité pour chacun des six fonds obligataires sous gestion. Les chiffres publiés dans ce rapport permettent d'apprécier de manière simple et concrète l'engagement d'Anaxis en faveur de la transition vers une économie durable, et plus particulièrement notre contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, l'acidification des océans et le bouleversement des écosystèmes.

Cette lutte ne concerne pas seulement les milieux naturels. Elle concerne aussi les sociétés humaines. Nous devons faire face à des risques accrus directement liés au réchauffement climatique : submersion du littoral, tempêtes, sécheresses, migrations de populations, baisse des rendements agricoles, effondrement des ressources halieutiques. La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue un levier essentiel pour atténuer le réchauffement climatique et prévenir ses conséquences dommageables pour l'homme et l'environnement. Or, dans ce domaine, les succès ne sont qu'apparents. Tout reste à faire.

Rapportée au PIB mondial, l'intensité carbone des activités humaines liées à l'énergie a diminué de 2,4% en 2019, poursuivant ainsi une tendance qui s'établit à -1,5% par an sur la période 2000-2019, selon l'étude *The Net Zero Economy Index 2020* du cabinet PricewaterhouseCoopers. Mais, du fait de la croissance du PIB, la quantité globale de gaz à effet de serre effectivement rejetée dans l'atmosphère a augmenté de 0,5% au cours de la même année. Selon les indications du GIEC, l'intensité carbone de l'économie mondiale devrait décroître de 7,7% par an pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique global à 2°C d'ici la fin du siècle. Il faudrait porter cet effort à 11,7% par an pour rester en deçà de 1,5°C.

Méthodologie

Périmètre des émissions

On distingue trois périmètres différents pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre. Ces périmètres sont utilisés par les entreprises pour rendre compte de leurs émissions annuelles.

Périmètre 1 (scope 1)	Emissions directes à partir des sources détenues ou contrôlées par la société.
Périmètre 2 (scope 2)	Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, chaleur, vapeur) requise pour la fabrication des produits ou la fourniture des services proposés par la société.
Périmètre 3 (scope 3)	Amont Emissions dues à la production des marchandises et matières premières achetées. Aval Emissions dues à l'utilisation des produits par les clients.

Quantités

Différents gaz à effet de serre doivent être pris en compte du fait de leur impact environnemental. Les principales émissions de gaz mesurées concernent le gaz carbonique (ou dioxyde de carbone, CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). D'autres gaz rejetés par l'industrie peuvent aussi avoir un effet de serre important, en particulier les hydrocarbures halogénés. Cependant, on estime que le dioxyde de carbone et le méthane sont responsables de respectivement 74% et 17% de l'impact climatique des émissions de gaz dues à l'activité humaine.

Afin d'agrèger les émissions de différentes sortes de gaz, on convertit les quantités en équivalent CO₂. Pour cela, on tient compte de l'effet de serre induit par le gaz considéré. Par exemple, le méthane produit un effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂. Les quantités de méthane rejetées dans l'atmosphère seront donc multipliées par un facteur 25 avant de les additionner aux émissions de CO₂. Les résultats sont communiqués en tonnes équivalent CO₂ (ou t^{eq} CO₂).

Intensités

Les émissions annuelles sont rapportées au chiffre d'affaires de la société. Ce ratio nommé « intensité CO₂ » indique la quantité de gaz rejetée dans l'atmosphère pour permettre un million d'euros de ventes. Certains secteurs sont plus intensifs que d'autres. Par exemple, Anaxis estime que le secteur des télécommunications a une intensité carbone scope 1 & 2 de 37 t^{eq} CO₂/M€ tandis que cette intensité est de 1 032 pour les compagnies aériennes. Ces chiffres sont des estimations sectorielles. De fortes disparités peuvent exister d'une société à l'autre.

Une autre manière de mesurer l'intensité CO₂ consiste à rapporter les émissions annuelles d'une entreprise à sa capitalisation boursière (plutôt qu'à son chiffre d'affaires). L'intensité s'interprète alors comme la quantité de gaz à effet de serre correspondant à un investissement d'un million d'euros dans la société. Cette approche, relativement intuitive pour les investisseurs en actions, s'applique mal au cas des obligations. Elle dépend en outre de la stratégie financière de la société. Il est possible de contourner cette difficulté en utilisant la valeur d'entreprise, définie comme la capitalisation boursière + les dettes – les liquidités disponibles. La valeur d'entreprise traduit mieux la réalité économique de la société puisqu'elle représente l'argent effectivement investi dans son activité.

Compte tenu du faible pourcentage d'émetteurs obligataires publiant leurs émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'estimer les données manquantes à partir des chiffres publiés par des sociétés ayant des activités comparables. La méthode utilisant l'intensité par rapport au chiffre d'affaires donne de bons résultats lorsque les conditions suivantes sont réunies : ces sociétés ont des produits similaires, leurs méthodes de production sont similaires, leurs sources d'énergie sont similaires, leurs prix de vente sont similaires. En revanche, les intensités par rapport à la valeur d'entreprises peuvent être plus variables car elles dépendent du prix des actions, lui-même fonction de la croissance, des marges, etc.

Source des données

Nous utilisons, chaque fois que cela est possible, les données communiquées par les sociétés elles-mêmes. Ces chiffres sont généralement publiés à un rythme annuel. Malheureusement, une part importante des émetteurs de dette privée, qui ne sont pas toujours des sociétés cotées en bourse, omettent de fournir des informations sur leurs émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cas, nous avons analysé le secteur d'activité de la société et utilisé l'intensité médiane du secteur. Si les intensités sont plus pertinentes que les quantités, il peut cependant y avoir des distorsions en fonction de la taille, du chiffre d'affaires, des normes nationales et, bien sûr, des performances individuelles. La classification sectorielle utilisée est un compromis entre la nécessité de caractériser l'activité de la société de manière assez fine et celle d'avoir un nombre suffisant de représentants au sein du secteur. Nous avons classé ces sociétés selon 69 secteurs d'activité.

Pour ces estimations, il nous a paru préférable d'utiliser des médianes, plutôt que des moyennes. Les médianes sont moins sensibles aux valeurs extrêmes et aux erreurs. La valeur de la médiane sépare les sociétés du secteur en deux groupes égaux : celles qui ont publié des chiffres inférieurs et celles qui ont publié des chiffres supérieurs.

Lorsque les chiffres étaient disponibles pour l'année 2019, mais pas pour l'année 2020, nous avons utilisé les chiffres de 2019 sans faire l'hypothèse d'un quelconque progrès ou d'une tendance à la baisse des émissions individuelles.

Disponibilité des données

Lorsque nous considérons la composition des portefeuilles sous gestion, des chiffres d'émissions scope 1 ou 2 ont pu être obtenus pour environ un quart des positions en portefeuille, comme indiqué dans le tableau suivant :

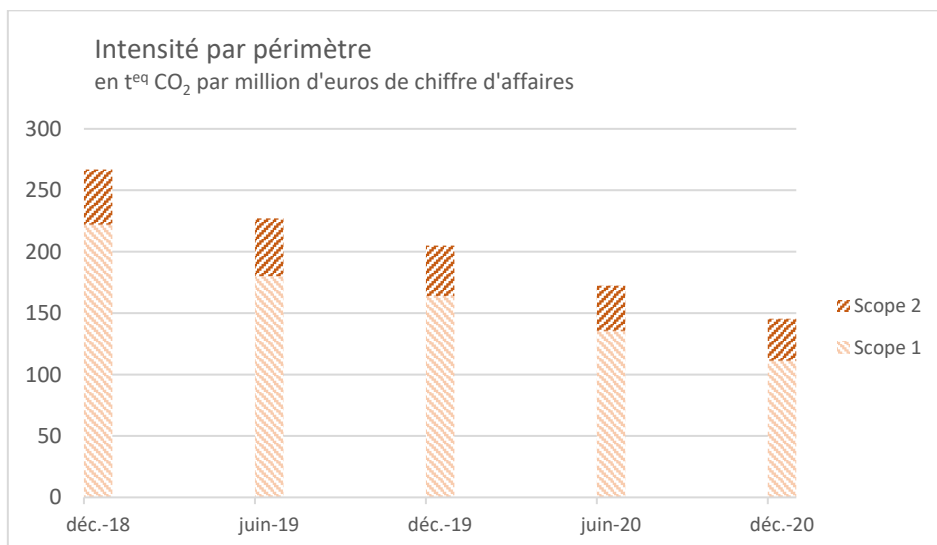
Part des portefeuilles investie dans des obligations émises par un groupe publiant ses émissions de gaz à effet de serre

Nom du fonds	Fin 2020	Fin juin 20	Fin juin 19
<i>Anaxis Short Duration</i>	44%	27%	28%
<i>Anaxis Income Advantage</i>	25%	23%	40%
<i>US Bond Opportunity 2021</i>	38%	33%	26%
<i>European Bond Opportunity 2022</i>	25%	23%	18%
<i>Anaxis Bond Opportunity EM 2024</i>	44%	34%	40%
<i>Diversified Bond Opportunity 2025</i>	22%	25%	20%

Résultats

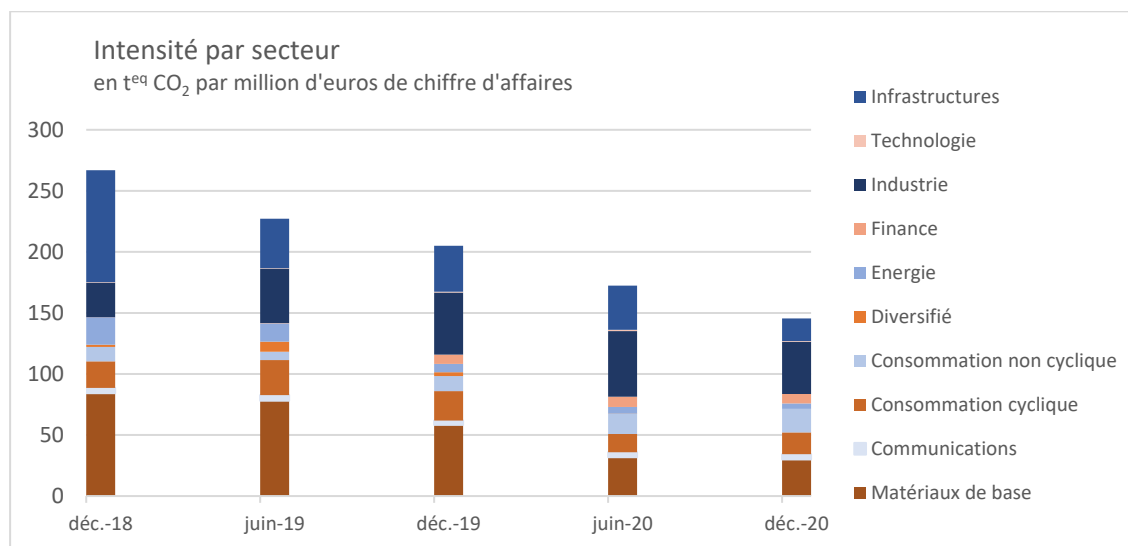
La politique de gestion mise en œuvre par Anaxis permet de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre liées aux investissements obligataires des portefeuilles. Le choix d'exclure certains secteurs d'activité polluants contribue largement à la réalisation de cet objectif.

Nous présentons ci-dessous le niveau, ainsi que l'évolution de l'intensité CO₂ directe de nos fonds obligataires. Pris dans leur ensemble, et pondérés en fonction de leurs encours, nos fonds ont vu leur intensité CO₂ estimée se réduire fortement en deux ans, passant de 266,9 à 145,5 tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires. Cette évolution correspond à une baisse moyenne d'intensité de **26,2% par an**.

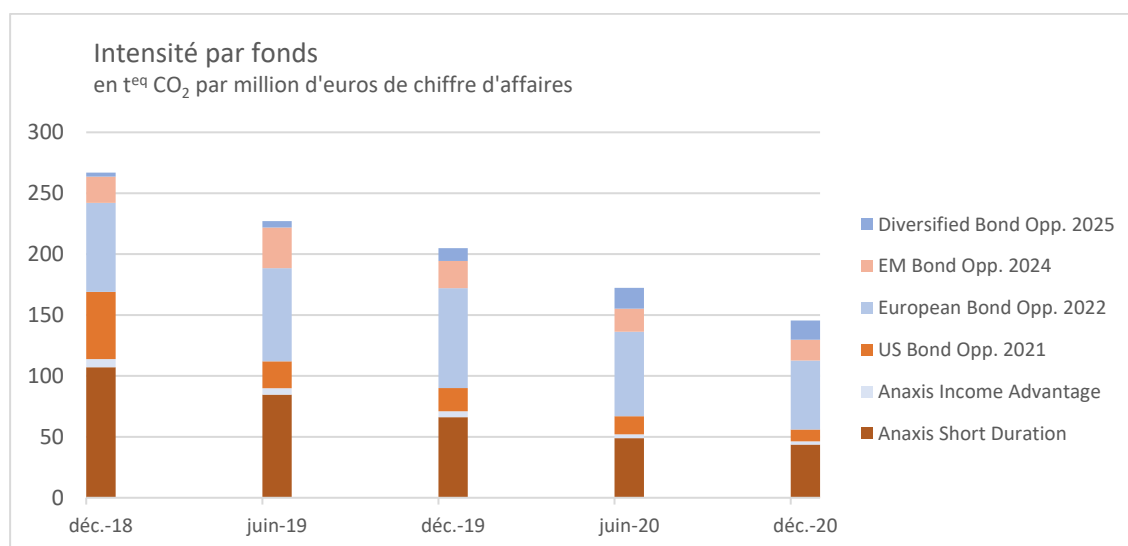


Le périmètre des émissions directes à partir des sources détenues ou contrôlées par la société (scope 1) concentre 77% des émissions liées aux positions en portefeuille. C'est aussi la partie sur laquelle les progrès réalisés sont les plus nets (-29,2% contre -12,8% pour le scope 2).

Nous observons que cette baisse provient en grande partie des secteurs des infrastructures et des matériaux de base, comme le montre le graphique ci-dessous.



Ce troisième graphique montre les contributions des fonds à l'intensité globale de notre activité d'investissement obligataire. Les chiffres tiennent compte à la fois des intensités individuelles des fonds et de la taille de leurs encours.



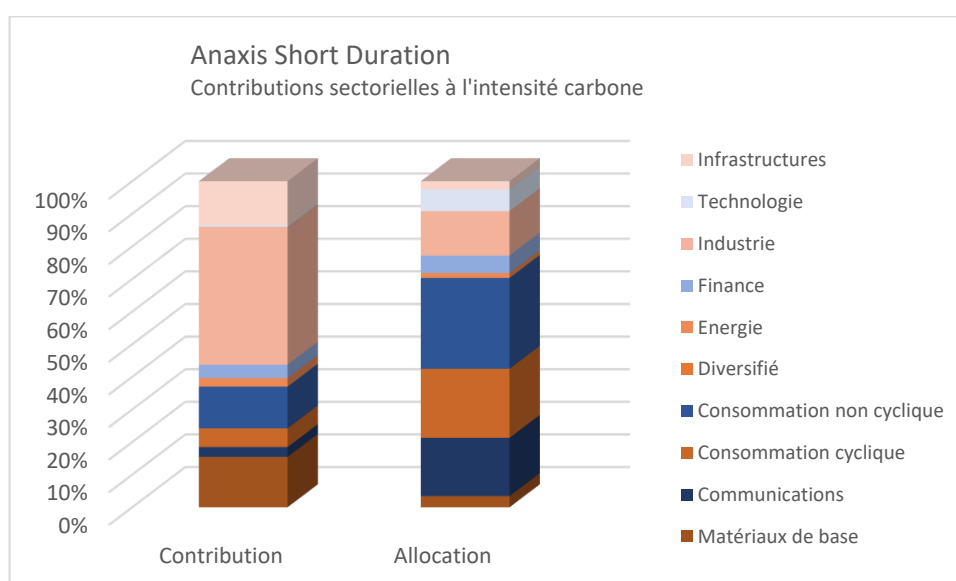
Les pages suivantes fournissent des détails concernant l'intensité en gaz à effet de serre de chacun des portefeuilles obligataires sous gestion.

Anaxis Short Duration

Intensité en gaz à effet de serre du portefeuille

en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires

Périmètre	Fin 2020	Fin 2019	Fin 2018
Scope 1	105,3	129,4	249,6
Scope 2	33,2	34,3	49,1
Total	138,5	163,7	298,7



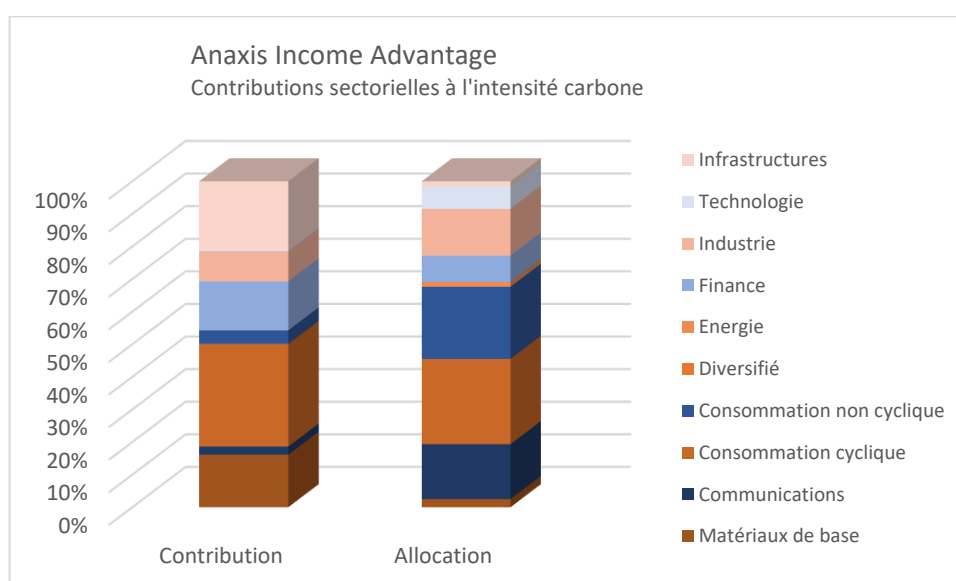
Secteur	Allocation	Contribution à l'intensité du portefeuille			
		Périmètre 1		Périmètre 2	
		en t ^{eq} CO ₂	en %	en t ^{eq} CO ₂	en %
Matériaux de base	3,3%	16,1	15,3%	5,3	16,0%
Communications	17,3%	0,7	0,6%	3,5	10,6%
Consommation cyclique	20,5%	2,3	2,2%	5,6	17,0%
Consommation non cyclique	26,9%	10,8	10,3%	6,9	20,8%
Diversifié	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Energie	1,5%	3,4	3,3%	0,2	0,6%
Finance	5,2%	3,8	3,6%	1,9	5,8%
Industrie	13,2%	51,5	48,9%	7,1	21,5%
Technologie	6,4%	0,2	0,2%	0,5	1,4%
Infrastructures	2,5%	16,5	15,6%	2,1	6,4%
TOTAL	96,6%	105,3	100%	33,2	100%

Anaxis Income Advantage

Intensité en gaz à effet de serre du portefeuille

en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires

Périmètre	Fin 2020	Fin 2019	Fin 2018
Scope 1	111,0	125,1	115,4
Scope 2	27,1	29,6	28,6
Total	138,1	154,7	144,0



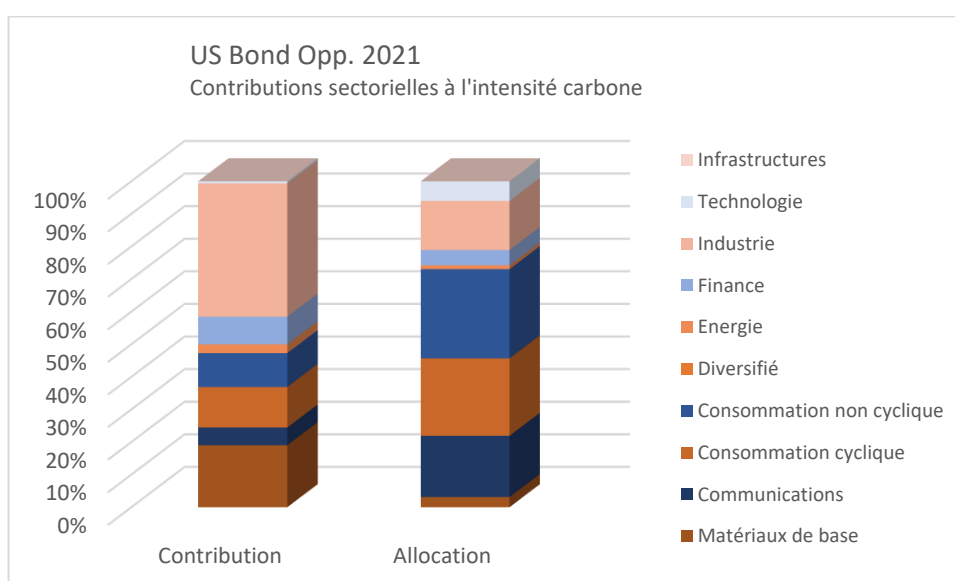
ANAXIS INCOME ADVANTAGE	Allocation	Contribution à l'intensité du portefeuille			
		Périmètre 1		Périmètre 2	
Secteur		en t ^{eq} CO ₂	en %	en t ^{eq} CO ₂	en %
Matériaux de base	2,4%	18,5	16,7%	3,8	13,9%
Communications	16,2%	0,4	0,4%	3,0	11,1%
Consommation cyclique	25,2%	36,2	32,6%	7,3	26,8%
Consommation non cyclique	21,3%	3,0	2,7%	2,7	10,1%
Diversifié	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Energie	1,4%	0,0	0,0%	0,1	0,2%
Finance	7,8%	16,8	15,1%	3,9	14,4%
Industrie	13,8%	7,8	7,1%	5,0	18,4%
Technologie	6,6%	0,1	0,1%	0,6	2,2%
Infrastructures	1,5%	28,1	25,3%	0,8	3,0%
TOTAL	96,2%	111,0	100%	27,1	100%

US Bond Opp. 2021

Intensité en gaz à effet de serre du portefeuille

en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires

Périmètre	Fin 2020	Fin 2019	Fin 2018
Scope 1	70,7	84,2	93,5
Scope 2	26,9	31,9	44,7
Total	97,6	116,1	138,2



US BOND OPP. 2021

Contribution à l'intensité du portefeuille

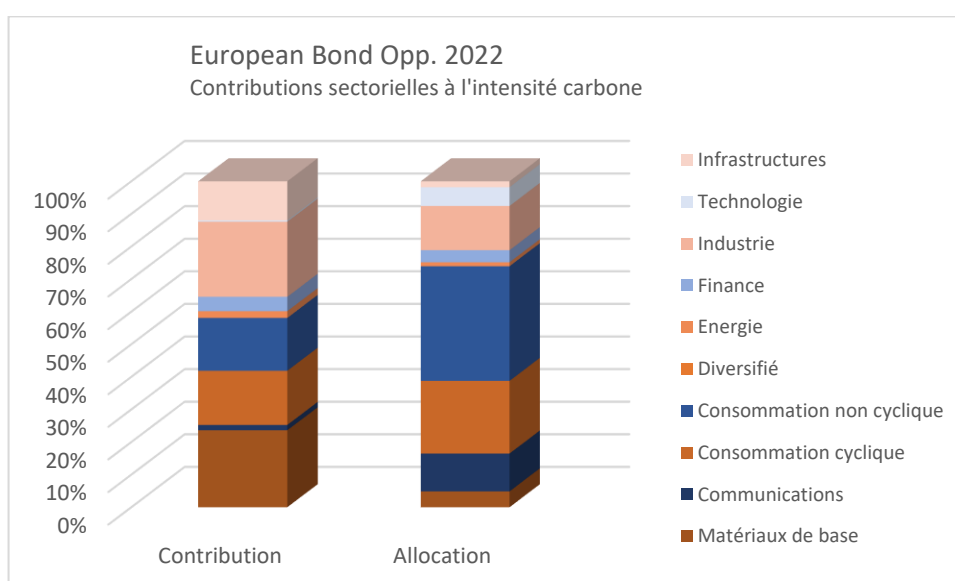
Secteur	Allocation	Périmètre 1		Périmètre 2	
		en t ^{eq} CO ₂	en %	en t ^{eq} CO ₂	en %
Matériaux de base	3,1%	14,4	20,4%	4,2	15,4%
Communications	18,7%	0,7	0,9%	4,7	17,4%
Consommation cyclique	23,6%	5,9	8,3%	6,2	23,2%
Consommation non cyclique	27,2%	5,2	7,3%	5,0	18,5%
Diversifié	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Energie	1,2%	2,6	3,7%	0,1	0,2%
Finance	4,7%	6,4	9,1%	1,8	6,8%
Industrie	15,0%	35,5	50,2%	4,5	16,6%
Technologie	6,0%	0,1	0,2%	0,5	1,9%
Infrastructures	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
TOTAL	99,4%	70,7	100%	26,9	100%

European Bond Opp. 2022

Intensité en gaz à effet de serre du portefeuille

en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires

Périmètre	Fin 2020	Fin 2019	Fin 2018
Scope 1	118,3	149,5	148,2
Scope 2	35,6	38,3	46,4
Total	153,9	187,8	194,6

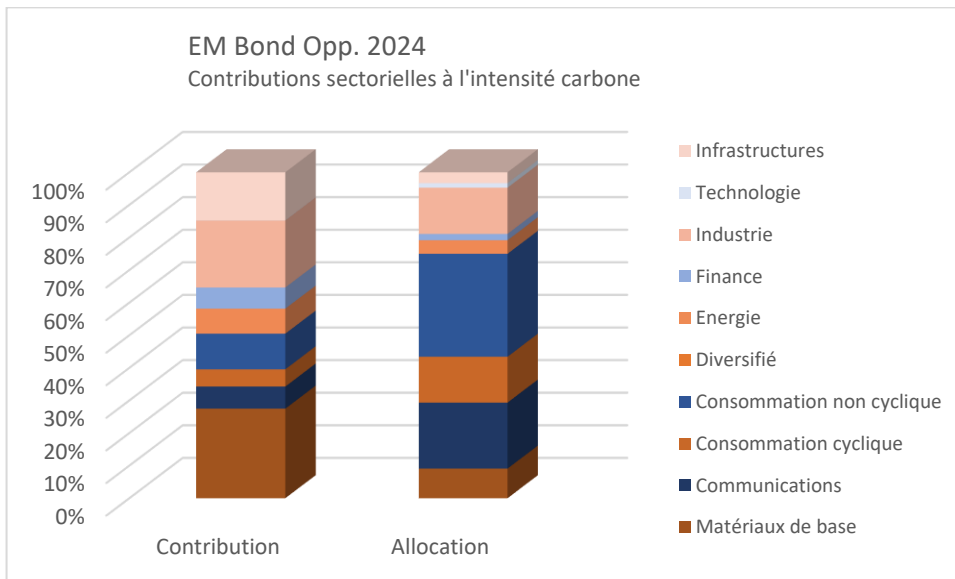


SECTEUR	ALLOCATION	CONTRIBUTION À L'INTENSITÉ DU PORTFEUILLE			
		PÉRIMÈTRE 1		PÉRIMÈTRE 2	
		en t ^{eq} CO ₂	en %	en t ^{eq} CO ₂	en %
Matériaux de base	4,8%	28,3	23,9%	8,1	22,6%
Communications	11,4%	0,3	0,3%	2,2	6,2%
Consommation cyclique	22,0%	21,5	18,2%	4,1	11,5%
Consommation non cyclique	34,7%	15,3	12,9%	9,7	27,2%
Diversifié	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Energie	1,2%	3,1	2,6%	0,1	0,4%
Finance	3,7%	5,3	4,5%	1,5	4,1%
Industrie	13,4%	27,7	23,4%	7,8	21,9%
Technologie	5,7%	0,1	0,1%	0,5	1,4%
Infrastructures	1,8%	16,8	14,2%	1,6	4,6%
TOTAL	98,5%	118,3	100%	35,6	100%

EM Bond Opp. 2024

Intensité en gaz à effet de serre du portefeuille
en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires

Périmètre	Fin 2020	Fin 2019	Fin 2018
Scope 1	157,6	198,6	309,8
Scope 2	51,9	53,1	57,6
Total	209,6	251,7	367,4

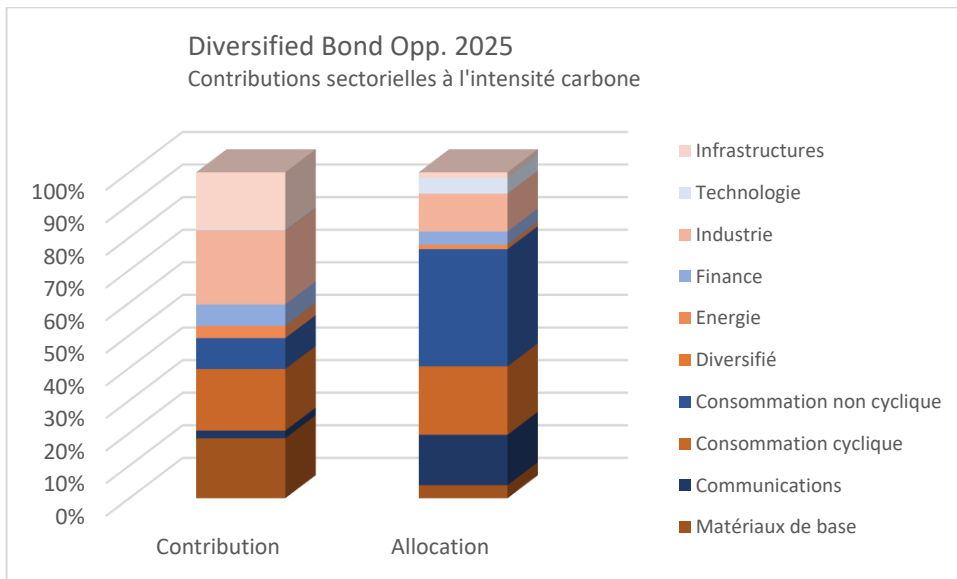


Secteur	Allocation	Contribution à l'intensité du portefeuille			
		Périmètre 1		Périmètre 2	
		en t ^{eq} CO ₂	en %	en t ^{eq} CO ₂	en %
Matériaux de base	8,1%	39,6	25,1%	17,9	34,6%
Communications	18,0%	0,6	0,4%	13,6	26,2%
Consommation cyclique	12,5%	7,3	4,6%	3,9	7,4%
Consommation non cyclique	28,0%	15,8	10,0%	7,1	13,7%
Diversifié	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Energie	3,7%	14,4	9,1%	1,7	3,2%
Finance	1,7%	11,6	7,4%	2,0	3,9%
Industrie	12,6%	39,4	25,0%	3,8	7,4%
Technologie	1,2%	0,0	0,0%	0,1	0,2%
Infrastructures	3,0%	28,9	18,3%	1,9	3,6%
TOTAL	88,7%	157,6	100%	51,9	100%

Diversified Bond Opp. 2025

Intensité en gaz à effet de serre du portefeuille
en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires

Périmètre	Fin 2020	Fin 2019	Fin 2018
Scope 1	108,2	124,7	115,5
Scope 2	27,2	34,1	34,4
Total	135,4	158,8	149,9



Secteur	Allocation	Contribution à l'intensité du portefeuille			
		Périmètre 1		Périmètre 2	
		en t ^{eq} CO ₂	en %	en t ^{eq} CO ₂	en %
Matériaux de base	4,0%	19,6	18,1%	5,3	19,5%
Communications	15,4%	0,4	0,4%	2,8	10,2%
Consommation cyclique	21,0%	21,8	20,1%	3,8	14,0%
Consommation non cyclique	35,9%	7,2	6,7%	5,6	20,6%
Diversifié	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Energie	1,4%	5,0	4,6%	0,1	0,5%
Finance	4,0%	6,9	6,4%	2,0	7,3%
Industrie	11,7%	25,2	23,3%	5,7	21,1%
Technologie	4,8%	0,1	0,1%	0,5	1,7%
Infrastructures	1,7%	22,0	20,4%	1,4	5,1%
TOTAL	99,9%	108,2	100%	27,2	100%

10. Objectifs et engagements

Anaxis s'est engagée sur la voie de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de manière à répondre à l'appel de l'Accord de Paris. En tant que société de gestion assumant des choix d'investissement, nous souhaitons contribuer à la protection de l'environnement et de la santé. Anaxis a fixé un objectif précis dans ce domaine en définissant une trajectoire qui consiste à réduire l'intensité de nos portefeuilles obligataires de 7,5% par an entre 2018 et 2030, un chiffre conforme aux recommandations du GIEC.

Afin d'aller plus loin, et de réussir la transition vers une économie neutre en gaz à effet de serre, il est nécessaire que les entreprises intègrent une véritable stratégie carbone dans leur plan de développement et qu'elles soient en mesure de rendre compte de leurs progrès par la publication de chiffres précis. C'est pourquoi Anaxis est membre de l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC) et soutient l'initiative *Net Zero Asset Managers* visant à atteindre la neutralité carbone des portefeuilles d'investissement à l'horizon 2050. Par ailleurs, Anaxis est membre de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD). Notre but est d'agir collectivement pour une prise en compte concrète et transparente des enjeux climatiques de la part des entreprises.

Anaxis Asset Management

9, rue Scribe

75009 Paris

info@anaxiscapital.com



www.anaxis-esg.com